



## Rajout de ma compagne sur acte de propriété

Par rialv, le 16/09/2016 à 15:43

Bonjour,

J'ai acheté un appartement seul en 2012 à 150 000€. A ce jour il y a 30 000 euros de capitalisé et 120 000€ à rembourser.

Je souhaiterais renégocier mon prêt actuel et faire 50/50 avec ma compagne sur les 120 000€ restants.

En l'occurrence, les premiers 30 000€ capitalisés resteraient ma propriété et le capital qui sera construit sur le remboursement des 120000€ sera partagé entre ma compagne et moi. Le but est de répartir justement le capital de l'appartement en cas de séparation.

Est-ce possible et sous quelle forme?

merci d'avance

Par youris, le 16/09/2016 à 16:16

bonjour,

il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien immobilier et son financement.

financer un bien immobilier ne vous en rend pas propriétaire.

ce qui fait la propriété d'un bien c'est ce qui figure sur le titre de propriété.

il est conseillé que le titre de propriété reflète le financement du bien surtout en concubinage.

si vous voulez que votre compagne soit propriétaire du bien, il faut lui vendre ou donner une partie du bien, il faut donc passer par un notaire.

votre compagne doit éviter de financer un bien dont elle n'est pas propriétaire.

salutations